



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-11-2025 /

Dossier complet le : 21-11-2025 /

N° d'enregistrement : 009269/KK P

1 Intitulé du projet

Developpement d'un parc d'activites et logistique sur la commune de Vivonne (86)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

TELAMON DEVELOPPEMENT SAS

N° SIRET

37810624900063

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOUTHORS

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1B, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond au développement d'une Zone d'Activité sur un terrain de l'ordre de 9,5 ha sur la commune de Vivonne (86). La ZA comprendra : - 1 lot dédié à la construction d'un entrepôt de l'ordre de 30 000 m² (qui fera l'objet d'un enregistrement au titre des rubriques 1510 et 4331 définies par la réglementation applicables aux ICPE) ; - 9 lots voués à recevoir des activités de PME/PMI. L'aménagement comprendra également la réalisation de la voirie de desserte des lots. Pour ce faire, environ 9 110 m² sont alloués à la réalisation des réseaux et voiries (Ces équipements seront rétrocédés à la collectivité après leur réalisation). Par ailleurs, le développement de la Zone d'activités nécessitera la création d'un nouveau giratoire prévu sur la RD742. Cet aménagement sera porté par la Communauté de communes ou le Département. L'aménagement de ce site actuellement non bâti ne nécessitera aucune démolition préalable.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit en zone 1AUe, Zone à urbaniser à destination d'activités économiques, du PLUi de la Communauté de Communes des Vallées du Clain approuvé en date du 8 juillet 2025 et dans le secteur d'Orientation d'Aménagement et de programmation OAP V4 - MAUPET. L'urbanisation de la zone participera à l'offre économique de l'intercommunalité, tant en termes de statut d'occupation qu'en termes de taille (petites à grandes constructions). La zone d'étude est répertoriée "parc économique structurant de type II" dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT du seuil du Poitou approuvé le 11 février 2020. Les parcs économiques structurants de type II et III présentent une offre complémentaire aux parcs économiques structurants de Type I et aux parcs plus spécialisés (Pôles spécifiques, ci-après) ou aux zones d'activité de proximité, pour organiser et planifier le développement économique sur l'ensemble du territoire. Ils permettent de rationaliser les investissements. Il est attendu grâce au projet la création de 220 emplois sur site (120 pour le bâtiment logistique dont 40 administratifs + 100 pour le parc d'activités).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la création des bâtiments (surface de plancher totale des bâtiments inférieure à 40 000 m²) et aménagements des espaces extérieurs. Aucun travaux de démolition n'est nécessaire. Le phasage des travaux prévus :
• Mise en place des installations de chantier ;
• Terrassements avec un équilibre déblais / remblais ;
• Aménagements des extérieurs : voie de desserte des lots activités et bâtiment logistique, réseaux divers... ;
• Création des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues et bassin d'infiltration) ;
• Construction des bâtiments ;
• Aménagements intérieurs des bâtiments. Le calendrier envisagé est le suivant :
• DCE : 4 mois avant le démarrage des travaux
• Démarrage travaux : Mi-septembre 2027
• Réalisations des aménagements (voiries, viabilisation des lots activités et logistique) : 6 mois
• Construction de l'entrepôt : 12 mois
• Construction des lots à bâtir : En fonction de la demande.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site accueillera un entrepôt logistique à Enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et 9 PME/PMI. Le trafic attendu à l'échelle de la Zone d'activité, toute activité confondue, est de 110 poids lourds par jours et 220 véhicules légers par jour.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager. Le projet d'entrepôt fera l'objet d'une procédure d'enregistrement au titre des ICPE. La zone d'activité fera également l'objet d'une déclaration loi sur l'eau au titre des rubriques 1.1.1.0 et 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Emprise au sol de l'entrepot logistique Emprise au sol pour les lots activités	(94678, m ²) (31500, m ²) (8400, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de Communes des Vallées du Clain approuvé en date du 8 juillet 2025.
Le projet se situe en zone 1AUe, Zone à urbaniser à destination d'activités économiques

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche de la zone d'étude est la ZNIEFF de type I « Vallée de la Longève » qui se situe à environ 500 m au nord de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site faisant l'objet d'un arrêté de Protection Biotopie le plus proche se situe à plus de 25 km à l'ouest du site (Ruisseau Du Magnérolles Et Bassin Versant)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département de la Vienne est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 4eme echecance 2024-2029 approuve le 04 juillet 2019 aout . Sur la commune de Vivonne, le reseau routier national concerne est la RN10 et la voie ferree Paris-Bordeaux. La zone d'etude n'est toutefois pas classée comme secteur concerne par le bruit autour de ces axes de circulation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'apres la consultation de la base de donnees https://carmen.carmencarto.fr/81/ZDH_BassinVienne_2019 .
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Vivonne n'est ni couverte par un PPRN, ni par un PPRT. On notera toutefois qu'elle est concernée par un Atlas des Zones Inondables (AZI) et que des cavites souterraines y sont recensees. La zone d'etude
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'apres la consultation de la base de donnees Infoterre, le site n'est pas concerne.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone d'etude est concernée par la ZRE du bassin du Clain.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'apres la consultation de la carte des Servitudes d'Utilite Publiques du PLUi, le projet n'est pas dans un perimetre de protection rapproche de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	D'apres la consultation de la base de donnees https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/ , le site n'est pas concerne. Il n'est notamment pas dans l'emprise du site inscrit du Chateau de Cercigny qui se situe a environ a 1,8 km au sud de l'aire d'etude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Il n'y a aucun site Natura 2000 dans un rayon de 15 km autour du site.
D'un site classé ?	☐	☒	D'après la consultation de la base de données https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/ , le site n'est pas concerné.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La Zone d'Activité sera approvisionnée uniquement en eau potable via le réseau public. Le fonctionnement des activités du site, y compris au niveau de l'entrepôt, ne nécessite pas d'eau de process. Les consommations sont liées essentiellement aux besoins sanitaires du personnel. Elles seront donc limitées.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de drainages ou modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'aménagement de la Zone d'activité sera réalisé en recherchant un équilibre remblais/déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	L'aménagement de la Zone d'activité sera réalisé en recherchant un équilibre remblais/déblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'activité est peu consommatrice d'eau. Les besoins pour la défense incendie seront couverts par des réserves/bassins en propre. Le maître d'ouvrage s'est rapproché du concessionnaire de la STEP dans laquelle les eaux usées, composées uniquement d'eaux sanitaires, seront rejetées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le diagnostic écologique a mis en évidence des enjeux faibles à modérés vis-à-vis de quelques espèces d'oiseaux et de chiroptères. Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre sur ces aspects et permettront des impacts résiduels faibles. Des inventaires sont prévus pour l'hiver 25/26 et le printemps 2026. Voir : Notice d'incidences et ses annexes jointe en Annexe
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Dans le Registre parcellaire graphique 2024, la parcelle est recensée pour la culture du maïs grain et ensilage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Vivonne n'est pas couverte par un PPRT. Le site n'est pas concerné par le risque industriel lié à la société Axiane Meunerie. La commune de Vivonne n'est pas impactée par le Plan Particulier d'Intervention du CNPE de Civaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude n'est pas concernée par le risque d'inondation lié au Clain et à la Vonne (hors zone d'alea). D'après la consultation de la base de données Infoterre, le site n'est pas en zone de risque de débordement de nappe ou inondation de cave. Il correspond à une zone où l'entité hydrogéologique à l'affleurement est identifiée comme imperméable. La zone d'étude est à une zone a
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activités ne seront pas de nature à engendrer des rejets aqueux ou atmosphériques autres que ceux liés à la présence des salariés (eaux sanitaires/ chauffage des locaux)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site est à proximité d'une déchetterie. Toutefois, aucun risque sanitaire n'est identifié.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic attendu a l'échelle de la Zone d'activité, toute activité confondue, est de 110 poids lourds par jours et 220 véhicules légers par jour. Voir : Notice d'incidences et ses annexes jointe en Annexe volontaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic routier pourra être source d'émissions sonores. Voir : Notice d'incidences et ses annexes jointe en Annexe volontaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Absence de stockage de produits odorants ou de process engendrant des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive notamment liée à la déchetterie n'est connue à ce stade.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activités des PME/PMI et l'activité logistique ne sont pas génératrices de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les activités existantes et projets autour du terrain ne génèrent pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage de la zone d'activité et le trafic routier engendreront des nuisances lumineuses. Les choix techniques retenus viseront à réduire cet impact.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le trafic routier engendrera des émissions atmosphériques. À noter que le chauffage du lot entrepôt sera réalisé grâce à un système de pompe à chaleur ce qui diminue les émissions de ce poste par rapport à une autre solution technique comme chaudière gaz.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejets des eaux usées sanitaires au réseau public d'assainissement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Réseau EU.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les activités de la zone ne sont pas génératrices d'effluents industriels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activité des PME/PMI et de l'entrepôt génère essentiellement des déchets non dangereux (déchets d'activité de bureaux et déchets d'emballages) et dans une moindre mesure des déchets liés à la maintenance (entretien des ouvrages d'assainissement, batteries usagées des engins, ...). L'activité du site sera génératrice de déchets, essentiellement non dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Absence d'enjeux identifiés (pas de zone de presomption de prescription archéologique, pas de site inscrit, de périmètre de protection de monuments historiques ...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site a actuellement un usage agricole. Sa vocation de zone d'activité industrielle est toutefois actée dans les documents d'urbanisme depuis plus de 10 ans : (Zone AUah : Secteur à urbaniser "Les Varennes" à vocation principale d'activités destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme). PLU de Vivonne : dernière modification approuvée le 01/10/2015 et zone 1AUe, Zone à urbaniser

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de la MRAE a été consulté pour voir les avis rendus de 2022 à septembre 2025 dans un rayon de 1 km autour du projet à savoir sur les communes de Vivonne et Marigny-Cherereau. Les principaux impacts du projet seront liés au trafic induits sur la zone. Les avis rendus concernent des projets de panneaux photovoltaïques, dont les impacts ne sont pas de nature à être cumulables avec le projet de Zone d'activité. Voir "Notice d'incidences dans le cadre de la Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale" jointe en Annexe volontaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet - Ni le dossier loi sur l'eau de la ZA ni le Dossier d'enregistrement de l'entrepôt logistique n'ont été finalisés à ce stade. Voir toutefois la "Notice d'incidences dans le cadre de la Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale" jointe en Annexe volontaire qui présente les études réalisées dans le cadre du projet afin d'en définir les enjeux, les impacts et les mesures à mettre en place.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir "Notice d'incidences dans le cadre de la Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale" jointe en Annexe volontaire. L'ensemble des mesures dites de réduction et d'évitement (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée) sont mentionnées au sein du document annexe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des études réalisées dans le cadre du projet, de l'absence d'enjeux forts et d'impacts résiduels notables du projet suite à la mise en place des mesures d'évitement et de réduction envisagées, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SOUBRIE

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Directeur de la Maitrise d'ouvrage

À Paris

Fait le 21-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)